

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 09
Suffrages exprimés : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le 26/12/17
ID : 031-213101181-20171221-D20171012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2017/10 du 21 décembre 2017

D. 2017/10-12 – DOMAINE – Aliénation ex-Maison de la Presse

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BOSCARIOL Eric, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

Absents : BINET Pascale, DESCHAMP Lydie, MARTINAZZO Estelle.

Pouvoirs : BOSCARIOL Eric à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, RIBOUCHON Thomas à FORTIER J-Claude, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à CONSTANS Loïc.

Les conseillers ont été convoqués le 15 décembre 2017, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV du 09/11/17, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Vu le Code général des collectivités locales,
Vu la délibération D. 2016/05-08 en date du 07 juillet 2016,
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 23 novembre 2017,

Le 07 juillet 2016, en vue de constituer une réserve foncière et afin de revitaliser éventuellement le commerce en centre bourg, le Conseil a autorisé l'acquisition par la Commune de l'ensemble Immobilier mixte N+1 des années 1900 sis 14, Grande rue, consistant en un local commercial en façade (ancienne Maison de la Presse), un logement à l'arrière et un appartement à l'étage, sur les parcelles cadastrées section A 272 (598 m²) + A 1038 (554 m²) + A 1041 (70 m²) au prix de 270.000,00 €. Une société, la Sarl Big Four, représentée par Mme COULANGES Muriel et Monsieur COULANGES Jérôme, 1211 chemin des Bordes – 31 620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS s'est proposée pour acquérir ce bien pour y exercer une activité de prestations Informatiques. Il est demandé au Conseil d'autoriser la vente de ce bien à la Sarl Big Four au prix de 285.000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

AUTORISE la vente de l'ensemble Immobilier décrit ci-dessus à la Sarl Big Four pour un montant de 285.000,00 € et AUTORISE le Maire à signer tous actes utiles et nécessaires à la réalisation de cette opération.

Mmes DELLAC et DALDOSSO, MM. RECOBRE et LHERM se sont abstenus de voter.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2017
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

